



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION DES CENTRES D'ÉDUCATION DE LA PREMIÈRE COHORTE DU LABEL CACEPI

Avec le Label CACEPI, C'est l'accompagnement à l'innovation !

Le Label CACEPI (Certificat d'Attestation des Centres d'Éducation Pro-Innovation) a été conçu comme un mécanisme d'incitation, de reconnaissance et d'accompagnement des Centres d'éducation engagés dans la transformation qualitative du système éducatif béninois. Le Label CACEPI offre un cadre structurant pour les Centres d'éducation qui souhaitent moderniser leur approche pédagogique et former une nouvelle génération d'acteurs capables de répondre aux défis du marché de l'emploi et de contribuer au développement économique du Bénin.

Les dépositaires du Label CACEPI (Comité de Pilotage) sont les trois chambres consulaires (la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin et la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin), la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Élèves et d'Étudiants du Bénin (FENAPEB), l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB), le Réseau National de la société civile pour la promotion de l'Entrepreneuriat et l'Emploi des Jeunes (ReNEJ), l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) et l'Agence nationale pour l'Emploi (AnpE).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet IYBA-SEED (« Investing in Young Businesses in Africa – Supporting Entrepreneurial Ecosystem Development »), financé par l'Union européenne et exécuté au Bénin par le consortium SNV – Expertise France, le **Comité de Pilotage du LABEL CACEPI** lance le présent avis à manifestation d'intérêt pour la sélection des Centres d'Éducation de la première cohorte.

1. Objectifs du Label

Objectif général

Promouvoir la culture entrepreneuriale et intrapreneuriale ainsi que l'adoption des comportements d'agent de changement au Bénin.

Objectifs spécifiques

- Encourager l'innovation dans le système éducatif ;
- Préparer les apprenants au monde du travail et à l'entrepreneuriat ;
- Faciliter le développement des compétences transversales ;
- Favoriser l'engagement citoyen et la responsabilité sociale ;
- Créer un environnement d'apprentissage dynamique et inspirant ;
- Assurer l'alignement avec les politiques nationales en matière d'éducation et d'emploi ;
- Mettre en valeur les expériences et les acquis des Centres d'Éducation.



2. Avantages du Label CACEPI pour les adhérents

L'obtention du Label CACEPI offre de multiples avantages aux centres d'éducation labélisés. Entre autres, on retrouve :

- Reconnaissance et distinction : Le Label CACEPI atteste de l'engagement de l'établissement en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat, renforçant sa réputation et son attractivité.
- Visibilité accrue au niveau local, national et international : Les centres labélisés bénéficient d'une meilleure visibilité auprès des apprenants, des parents, du secteur privé et des institutions publiques. À cet effet, des actions de communication et de publicité seront réalisées dans les médias (radio, télévision, presse et plateformes numériques), mettant en avant le caractère innovant de leurs initiatives.
- Appartenance à un réseau d'excellence : Intégration au réseau du Label CACEPI, favorisant les échanges de bonnes pratiques, les partenariats et le mentorat.
- Motivation et engagement des enseignants et des apprenants : Les enseignants et apprenants des centres labélisés sont plus motivés et plus engagés à travers les activités menées dans la dynamique du développement de l'esprit entrepreneurial.
- Renforcement des capacités : Opportunités de formation continue pour le personnel enseignant et encadrant via les Guides de Mise à Niveau (GMN).
- Attractivité pour les apprenants et les parents : Les Centres d'éducation labélisés attirent des apprenants désireux de développer des compétences pratiques et entrepreneuriales.
- Meilleure insertion professionnelle des élèves et étudiants : Les programmes innovants et l'orientation vers le monde professionnel améliorent l'employabilité et les opportunités d'auto-emploi des diplômés.
- Soutien institutionnel et accès aux partenariats : Possibilité de bénéficier d'un soutien et d'une reconnaissance de la part des structures dépositaires du Label et des partenaires.

3. Critères fondamentaux d'attribution du Label CACEPI

Pour obtenir le Label CACEPI, les centres d'éducation seront accompagnés pour répondre aux 10 critères ci-dessous énumérés :

1. Organisation d'un évènement solennel de l'année académique incluant key notes/partage d'expériences des personnes inspirantes, sensibilisation thématique, etc. ;
2. Disposé de corps enseignant avec des professionnels praticiens et avoir déroulé des programmes de renforcement de capacités au profit des enseignants et encadreurs ;
3. Organisation des Journées métiers, d'anglais, d'entrepreneuriat et de Tech...
4. Disposé de programme d'immersion des apprenants en entreprise et autres initiatives ;
5. Existence et animation de clubs d'entrepreneuriat, d'anglais, d'environnement et de Tech dirigés par des apprenants sous le principe de parité des sexes ;
6. Organisation des journées/sorties agriculture-environnement ;
7. Existence d'une association active d' alumni (anciens apprenants) ;
8. Organisation de dialogues intergénérationnels et inter-centres d'éducation ;
9. Réalisation des campagnes de sensibilisation à l'endroit des parents des apprenants sur le changement de mentalité et le défi de l'entrepreneuriat/emploi ;
10. Intégration d'au moins une mesure gouvernementale spécifique visant un contenu d'encadrement innovant.

4. Conditions de participation

- Le Label est ouvert aux écoles primaires, collèges, lycées, centres de formation et universités du Bénin, publics ou privés, disposés à s'engager dans une démarche d'excellence et d'innovation ;
- Les Centre d'Education doivent avoir au moins 3 ans d'existence ;
- Les centres de formation doivent compter au moins 30 apprenants et 10 candidats (tous examens nationaux confondus), tandis que les autres centres (Ecoles primaires, collèges, lycées, universités) privés et les centres publics du primaire/du secondaire doivent avoir au moins 100 apprenants et 30 candidats (tous examens nationaux confondus).

- Les performances académiques exigent un taux de réussite moyen sur les trois dernières années aux examens nationaux, d'au moins 70% pour les centres de formation (10 à 15 candidats) et pour les autres centres privés et publics (30 à 50 candidats) ;
- Les centres de formation ayant plus de 15 candidats ainsi que les autres centres (Ecoles primaires, collèges, lycées, universités) privés et les centres publics du primaire/du secondaire ayant plus de 50 candidats doivent justifier d'un taux de réussite moyen d'au moins 50 % aux examens nationaux sur les trois dernières années.

5. Contenu du dossier de candidature

Les Centres d'éducation intéressés doivent renseigner le **formulaire de candidature en ligne** (<https://ee-eu.kobotoolbox.org/x/ljiKONT2>) et fournir les pièces justificatives suivantes :

- Document prouvant l'existence légale du centre ;
- Une demande d'adhésion au Label CACEPI adressée au Comité de Pilotage du Label CACEPI et signée du responsable du Centre d'Education ou de son représentant

6. Modalités de soumission

Les Centres d'éducation intéressés sont invités à remplir le formulaire de candidature disponible via le lien : <https://ee-eu.kobotoolbox.org/x/ljiKONT2> , au plus tard le **Vendredi 17 octobre 2025**
Les dossiers incomplets ou soumis après la date limite ne seront pas pris en compte.

7. Processus de sélection

La sélection se fera en plusieurs étapes :

- Analyse de l'éligibilité administrative (existence légale, complétude du dossier) ;
- Évaluation de la conformité aux conditions de participation ;
- Validation par un comité composé des structures dépositaires du Label CACEPI.

8. Renseignements complémentaires

Pour toute information, les Centres d'éducation intéressés peuvent contacter les adresses suivantes :

Structure	Point focal désigné	Position	Contact	Email
CCI Bénin	Fleur DJEGNONDE	Conseillère d'Entreprise/CP	01 51 10 56 51	fleur.diegnonde@cci.bj
CMA Bénin	Lionel Stéphane LIMA	Chargé du suivi des projets et partenariats	01 97 23 25 34	lionel.lima91@gmail.com
CNA Bénin	Gérard K. AMOUZOU	Chef service d'appui aux OP et Entreprises Agricoles	01 94 30 62 48	gerardkouessiamouzu@gmail.com
ANPE	Marcel AFOUDA	Directeur de l'Entrepreneuriat et de l'emploi Indépendant (DEEI)	01 95 96 90 09	m.afouda@anpe.bj
ADPME	ALAYE Eustache	Chargé d'Études	01 96 65 89 67	ealaye@adpme.bj
FENAPEB	Epiphane AZON	Président FENAPEB	01 97 69 17 82	epiphaneazon@gmail.com
UPMB	Zakiathou O. LATOUNDJI	Présidente UPMB	01 95 42 21 45	zakiathl@yahoo.fr
RENEJ	Chantal DAVID DAAH GOLI	Coordonnatrice du RENEJ	01 97 96 72 28	contact.renejbenin@gmail.com

NB : Les Centres d'Education exclusivement dédiés aux jeunes filles et aux personnes en situation de handicap bénéficieront d'un quota spécial de sélection.

Avec l'appui technique et financier du projet :

En Collaboration avec :



Mis en œuvre au Bénin par :



En partenariat avec :

